

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2020/0109)

Le terrain concerné est situé rue Louis Sablon 18 à 1342 Limelette, et cadastré 03 B 229 R.

Le projet consiste en la reconstruction d'une habitation après sinistre, et présente les caractéristiques suivantes : le projet propose la construction d'une habitation unifamiliale reprenant les mêmes caractéristiques d'implantation que la maison jumelle, un recul identique par rapport à l'alignement, un même niveau de rez-de-chaussée situé à 1,20 mètres au-dessus du niveau de la voirie, ainsi que des hauteurs de faîte et de corniche identiques à la maison jumelle.

Le projet implique des écarts au RCU devenu GCU (aire 1.6) sur les points suivants :

- **Hauteur sous corniche de plus de 7 mètres (7,37 mètres),**
- **Teinte des matériaux de parement non conforme : brique de ton beige-rouge non conforme et panneaux en fibres synthétiques de ton gris moyen (autorisé brique locale de ton foncé ou de teinte similaire aux bâtiments voisins, à savoir briques peintes en blanc ou de ton rouge brun foncé),**
- **Zone de recul entièrement minéralisée.**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.**

Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 15/09/2020 au 29/09/2020

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/09/2020 au 29/09/2020 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 08 septembre 2020.